

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE 2024_015

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 juin 2024

Nombre

de Conseillers en exercice 12

de Présents 9

de Votants 12

L'an deux mille vingt-quatre et le onze juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

**EMBELLISSEMENT DU
CENTRE ANCIEN DANS
LE CADRE DES TRAVAUX
D'ENFOUISSEMENT DES
RESEAUX SECS ET
HUMIDES - Demande de
subventions - annule et
remplace la délibération**

Etaient présents : ARENA Antoine, ESMIOL-PAUL Bénédicte, BARDET Michel, HAMOT Christine, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, MEYNIER Cyrille, VILLARON Bruno, TEULER Pierre

Absents :

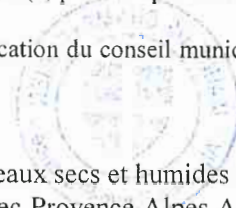
Excusés :

Procuration de : GORSKI Marc par BARDET Michel, HEYNDRICKX Kris par ARENA Antoine, GASSEND Christian par ROUSSELET Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Cyrille MEYNIER, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 07/06/2024



Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un projet d'enfouissement des réseaux secs et humides dans le centre ancien du village a été initié il y a plusieurs années et nécessitait une coordination avec Provence Alpes Agglomération qui est maître d'ouvrage des réseaux humides.

Un avant-projet détaillé a été réalisé par le bureau d'étude Hydrétudes et a permis d'établir la clé de répartition sera appliquée pour les frais communs tels que la pré-étude, la maîtrise d'œuvre, les frais de bornages etc.. La réfection des réseaux humides restera à la charge de Provence Alpes Agglomération et les réseaux secs ainsi que les revêtements de surface seront à la charge de la commune

Les travaux sont prévus pour 2025.

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024, auprès de la Région au titre de « Nos communes d'abord » et auprès du Département des Alpes de haute-Provence au titre du FODAC selon le plan de financement suivant :

MONTANT DES TRAVAUX (H.T.) :

Détail opérations	Dossier DETR 2024 (montant HT)
Aménagement de surface	385 000 €
TOTAL HT	385 000 €

AGEDI Dépôt Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/06/2024 004-210400479-20240611-DE_2024_015-DE

FINANCEMENT :

DETR 2024	Montant	192 500 €
	Taux	50%
FODAC 2024	Montant	10 894 €
	Taux	3%
AUTOFINANCEMENT	Montant	181 606 €
	Taux	47%
TOTAL H.T.		385 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter une subvention au titre de la DETR 2024 pour un montant de 192 500 €.
- Décide de solliciter une subvention FODAC 2024 auprès de Département des Alpes de Haute Provence pour un montant de 10 894 €.
- Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette décision.

POUR : 12**ABSTENTION : 0****CONTRE : 0**

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus
Le Maire
Antoine ARENA

Secrétaire de séance
Cyrille MEYNIER



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary of the meeting, Cyrille Meynier.

AGEDI Dépôt Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/06/2024 004-210400479-20240611-DE_2024_015-DE